Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75007 PARIS

Paris, le 19 décembre 2013

Objet : Suite à vos déclarations sur l'émission C'est à Vous de France 5 sur les opticiens

Madame la Ministre,

Je viens d'avoir connaissance de vos propos tenus dans l'émission « C'est à vous » sur France 5 et **ne vous cache pas notre profonde consternation et colère**.

En effet, la **méconnaissance de notre métier** affichée par vous nous laisse sans voix. Contrairement à ce qui a été affirmé lors de cette émission, nous sommes bien des professionnels de santé, soumis aux bonnes pratiques élaborées par l'HAS, et au code de la santé publique au même titre que les orthoptistes, nous appartenons à une profession paramédicale. En revanche, j'ai appris – je l'ignorais jusqu'à présent – tel que vous le sous entendez - que les orthoptistes étaient une « profession médicale »…

Ce manque manifeste de considération, corrélé à la négation de nos compétences sont autant de signaux forts d'une politique résolument dépourvue de vision et en totale incohérence avec le déploiement des futurs parcours de soins. Et ce, dans un contexte dans lequel il conviendrait au contraire de s'appuyer sur les professions de santé existantes afin de développer les délégations de tâches, et répondre aux besoins de prise en charge de proximité de nos concitoyens. Une solution préconisée d'ailleurs par le rapport Hénart, pour lutter contre la démographie médicale déclinante des ophtalmologistes.

La seule délégation aux orthoptistes ne suffira pas à répondre aux enjeux de santé visuelle de demain ! Se priver de la compétence et de l'expertise de plus de 15 000 professionnels de santé opticiens en exercice est selon nous un véritable non-sens.

L'ensemble des incohérences induites de vos projets est frappant :

Quand vous déclarez aujourd'hui dans l'hémicycle être en opposition aux préconisations de l'autorité de la concurrence de vendre des médicaments en dehors des pharmacies et **être opposée à la libéralisation de la vente des produits d'entretien lentilles ou des tests de grossesse en dehors du circuit réglementé et que vous donnez votre soutien à l'adoption de la PL HAMON sur ces dispositions contraires !**

Quand vous repousser aux calendes grecques la nécessaire réingénierie des diplômes de la profession de santé des opticiens pourtant inscrits au programme des réformes du ministère de la santé !

10 rue Audubon - 75012 PARIS
Tel : 01 46 28 01 00 - Fax : 01 46 28 07 77
www.synope.org

Quand vous déclarez que les opticiens ne sont pas des professions de santé mais de simple « vendeurs de lunettes »…alors que les opticiens, sont définis dans la Quatrième partie du Code de la Santé Publique Livre III Titre VI placés au même rang que les orthoptistes sur lesquels vous semblez faire reposer toutes la politique de santé visuelle !

Vous avez choisi de placer votre raisonnement uniquement sous l'angle économique du prix des lunettes, niant par là-même les conséquences sanitaires qu'emporteront les mesures envisagées. En ajoutant que les opticiens étaient contre de telles mesures car ils souhaiteraient - je cite - « pouvoir sans doute continuer à vendre les lunettes au même prix », **vous achevez ici de jeter le discrédit sur l'ensemble de nos professionnels.**

Nous avons fait part lors de notre rencontre avec votre cabinet en juin dernier **(unique rencontre accordée**) visant à améliorer l'accès à la santé visuelle, sur le plan de la délégation de tâches, comme sur le plan économique.

Notre démarche a toujours été constructive, et nous n'avons jamais nié ni l'opportunité de changement et d'encadrement, que ce soit sur la prise en charge des prestations ou des pratiques, **mais sur la base de la négociation et concertation**. **Une concertation qui n'a jamais eu lieu**, aussi bien sur la **définition du plafonnement du remboursement, sur les délégation de tâches ou sur le développement des réseaux de soins** – un développement qui se doit d'être encadré et négocié, afin de garantir à la fois l'indépendance du professionnel (qui doit pouvoir l'intégrer sans discrimination) et la liberté de choix du consommateur (qui doit pouvoir choisir un équipement à plus forte valeur ajoutée) – **ou encore sur la redéfinition d'une offre de panier de soins qualitatif accessible aux plus défavorisés**… **et qui existe déjà.** En effet, il est possible aujourd'hui d'accéder à un équipement à partir de 29€ (verres et montures) répondant parfaitement au besoin de correction du porteur, et qui fait l'objet de la même attention de la part de l'opticien dans la prise de mesure, le montage, ou l'ajustage. Les opticiens disposent d'une offre destinée aux personnes bénéficiaires de la CMU, dont les tarifs n'ont jamais été revalorisés depuis leur mise en place !

Nous avons également proposé des solutions relatives à l'encadrement de l'exercice de la profession d'opticien, à l'encadrement de la vente des produits d'optique sur internet, et au développement de son rôle en complémentarité avec les ophtalmologistes et orthoptistes, pour répondre aux besoins des Français d'une prise en charge sécurisée et de proximité de leur santé visuelle.

L**es opticiens que vous dénigrez, participent déjà aux examens de vue dans le cadre de l'adaptation des équipements au cours d'un renouvellement, sans qu'aucune valorisation de cet acte ne soit identifiée** (pas de remboursement de cet acte qui constitue pourtant du temps passé, une expertise, l'utilisation de locaux professionnels et de matériels adaptés…), **ni aucune facturation supplémentaire réalisée.**

Nous avons incidemment appris l'existence d'un « projet optique » en cours de gestation dans votre Ministère, **qui lui non plus n'a fait l'objet d'aucune consultation ni concertation malgré vos nombreuses déclarations en ce sens. JAMAIS, pour notre filière, vous n'avez mis en place une telle concertation !**

La ligne de ce projet semble claire aujourd'hui, et les récents débats parlementaires auront au moins eu le mérite de révéler le pot aux roses : chacune des mesures que vous

10 rue Audubon - 75012 PARIS
Tel : 01 46 28 01 00 - Fax : 01 46 28 07 77
www.synope.org

avez prises sont celles préconisées par la Cour des Comptes, mais vous oubliez, Madame la Ministre, les précautions essentielles de Santé Publique que cette respectable institution a choisi – à tort - de ne pas analyser, et qu'il est pourtant de votre devoir de garantir.

Plus grave encore, l'ensemble des précautions clairement exprimées par cette même Cour, ainsi que les alertes également émises par d'autre rapports (HCAAM, Forum des droits sur internet, Hénart …) sont absentes des réflexions en cours …

A la lecture de ce « fameux » rapport de la Cour des Comptes, qui est constamment cité en référence, vous constaterez comme nous – et contrairement aux propos relayés – que c'est le **budget** que les Français consacrent à l'optique qui est supérieur aux autres pays européens, **et non les prix hors taxes qui, quant à eux, sont comparables !** En outre, ce rapport ne comporte aucune donnée comparative des prix à produits comparables. **En revanche, la Cour des Comptes explique – tout comme nous d'ailleurs – ces différences budgétaires notamment par le taux d'équipement progressif, le taux de TVA, et la préférence française pour des produits de marque à plus forte valeur ajoutée (et souvent « Made In France »…).**

La dernière recommandation de ce rapport vise à transférer intégralement le remboursement optique vers les complémentaires santé … Autrement dit à prévoir le déremboursement les produits optique. Devons-nous donc nous attendre à une nouvelle contradiction de votre part, eu égard aux propos que vous teniez sur ce sujet dans l'hémicycle il y a quelques mois ? Votre ambition finale est-elle de réduire au rang de simple objet de consommation courant l'acquisition d'un équipement optique et d'exclure les opticiens du champ de la santé publique à laquelle ils appartiennent, participent et sont attachés ?

Madame la Ministre, nous prenons acte de vos déclarations, et en tirons toutes les conséquences. Néanmoins, nous réitérons avec force notre demande d'organisation d'une véritable réflexion concertée, sur l'ensemble des dossiers en cours, afin de pouvoir vous éclairer sur notre métier, sur les enjeux de santé publique, et sur l'ensemble des rapports et projets nécessaires à l'appréhension globale de ces problématiques.

Dès lors, peut-être pourrons-nous ENFIN envisager la construction d'un projet cohérent pour la santé visuelle dans le respect de toutes les professions de santé, y compris celle des opticiens et plus important encore des 60% de Français qui nécessitent une correction visuelle avec toutes les garanties sanitaires que cela nécessite.

Faudra t-il que les opticiens se dotent d'un bonnet rouge et bloquent les rues de France pour enfin être entendus ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Christian ROMEAS
Président du SynOpE

10 rue Audubon - 75012 PARIS
Tel : 01 46 28 01 00 - Fax : 01 46 28 07 77
www.synope.org